

**MAIRIE
JOUY SUR EURE**

A rappeler pour toute correspondance

Numéro de dossier : DP 027 358 24 F0009
Date de dépôt : 14/06/2024
Identité du Demandeur : Monsieur Zerah Fabrice
Adresse des Travaux : 25 Rue du Bout de Bas
Objet des Travaux : Le projet consiste en la restructuration de la maison sur la partie intérieure et par l'adjonction d'annexes telles qu'un abri pour les poubelles et vélo situé coté rue, une extension de terrasse, la création d'un pool house et d'une piscine.
Le projet consiste en la restructuration de la maison sur la partie intérieure et par l'adjonction d'annexes telles qu'un abri pour les poubelles et vélo situé coté rue, une extension de terrasse, la création d'un pool house et d'une piscine.

Monsieur Zerah Fabrice
5 rue Sainte Foy

92200 NEUILLY SUR SEINE

OBJET : Rejet tacite (demande classée sans suite)
Affaire suivie par : POINSOTTE Thibaut

Monsieur,

Le 14/06/2024, vous avez déposé au Service ADS de la Ville d'Evreux une demande d'autorisation d'urbanisme dont les références sont rappelées ci-dessus.

Par courrier en date du 26/06/2024, je vous ai invité à compléter votre dossier en vous informant qu'un délai de **3 mois** vous était imparti pour déposer en Mairie les pièces manquantes (article R. 423-39 du Code de l'Urbanisme).

Aucun document ne m'étant parvenu à ce jour, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Par conséquent, je vous informe que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet et vous fais retour de votre dossier.

Je vous invite à redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez toujours réaliser votre projet.

En effet, tous travaux réalisés sans autorisation constituent une infraction aux articles L. 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

JOUY SUR EURE, le

26/09/2024

Le Maire,



Philippe ALLAIN